



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction régionale Pôle emploi Centre-Val de Loire
Orléans, le 20 mars 2023

Pôle emploi, Cheops, l'Agefiph et le FIPHFP signent un protocole régional pour coordonner leur action auprès des employeurs publics et privés

Pour aider les employeurs à recruter des personnes en situation de handicap, Pôle emploi Centre-Val de Loire, le réseau Cap emploi représenté par Cheops Centre-Val de Loire, l'Agefiph Centre-Val de Loire et le FIPHFP œuvrent ensemble pour croiser leurs expertises et intervenir en complémentarité.

Déclinaison régionale et opérationnelle d'un protocole national, l'accord propose une vision partagée des actions à mener auprès des employeurs et identifie les rôles et expertises de chaque organisation afin de mieux articuler leur intervention auprès des employeurs privés ou publics.

Dans le prolongement du rapprochement Pôle emploi et Cap emploi, ce protocole quadripartite vise à apporter aux employeurs le service approprié et à répondre de manière coordonnée à leurs besoins en matière d'information, d'accompagnement au recrutement, d'accueil, d'intégration, d'évolution professionnelle, de maintien dans l'emploi et de développement d'une politique d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap.

À ce jour, la région Centre-Val de Loire avec la région Provence-Alpes-Côte-D'azur sont les deux seules régions en France à avoir signé un protocole régional destiné aux employeurs et visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi Centre-Val de Loire

Véronique Bonraisin, Directrice de la Stratégie et des Relations Extérieures
v.bonraisin@pole-emploi.fr
06 20 96 14 55

Cheops Centre-Val de Loire

Eric Meseguer, Délégué régional
eric.meseguer@cheops-centrevalde Loire.com
06 82 52 89 39

Agefiph Centre-Val de Loire

Arnaud Lévêque, Délégué régional
a-leveque@agefiph.asso.fr
07 88 26 79 64

FIPHFP Centre-Val de Loire

François-Xavier Fesnin, Directeur territorial au Handicap FIPHFP
francois-xavier.fesnin@caissedesdepots.fr

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi Centre-Val de Loire s'appuie sur près de 34 agences de proximité et relais.

À propos de Cheops - Cap emploi :

Cheops, le Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés, représente les Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

Les 3 grandes missions de Cheops :

- 1) Représenter les Cap emploi.
- 2) Participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 3) Professionnaliser les équipes et les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

À propos de l'Agefiph :

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation

À propos du FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et partenaires nationaux dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.